

Image not found or type unknown



Frais juridique en cours d'appel

Par **chirtz**, le **09/10/2008** à **12:12**

bonjour rn il y a 2 ans, suite à un jugement entre moi et mon ex-femme. mon ex-femme m'a poursuivi en appel pour une histoire de pension alimentaire. rn Au moment de l'appel j'avais payé une avance de 700 euros à l'avoué. rn Suite à ce jugement, mon ex-femme a perdu en appel et les frais de cet appel étaient soit-disant à sa charge. rn j'ai pensé tout d'abord que l'on allait me rembourser les 700 euros que j'avais donné à l'avoué. mais après 2 ans je me dis que je dois oublier !!. rna ma grande surprise, je viens de recevoir une facture de demandeur de bien vouloir payer le solde de 500 euros. alors que les frais devaient être à sa charge, je me retrouve à devoir tout payer parce que mon ex femme (qui travaille ainsi que son mari) a moins de salaire que nous. rn Est-ce bien normal que ce soit à moi de payer alors que j'ai une décision de justice en main qui dit que les frais sont à la charge de mon ex. rn Merci d'avance pour votre réponse.